

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES INTERMÉDIAIRES)

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

Société anonyme au capital de 919 611,96 €.
Siège social : 34, route d'Ecully, 69570 Dardilly.
542 079 124 R.C.S. Lyon. — Code APE : 011 A.
Exercice social du 1er janvier au 31 décembre.

A. — Comptes sociaux semestriels résumés 2008.

I. — Bilan social.

(En milliers d'euros.)

Actif	30/06/2008	31/12/2007
Actif immobilisé	836	840
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	802	804
Immobilisations financières	34	36
Actif circulant	25 519	27 100
Stocks et encours		
Clients et comptes rattachés	8	28
Autres créances et comptes de régularisation	4 526	4 489
Valeurs mobilières de placement	20 985	22 578
Disponibilités		5
Total de l'actif	26 355	27 940

Passif	30/06/2008	31/12/2007
Capitaux propres	17 036	15 207
Capital social	920	920
Primes	653	653
Réserves	11 197	12 557
Résultat	3 841	652
Ecart de réévaluation	425	425
Provisions pour risques et charges	7 076	12 627
Dettes	2 243	106
Emprunt et dettes financières	2 100	
Fournisseurs et comptes rattachés	83	58
Autres dettes et comptes de régularisation	60	48
Total du passif	26 355	27 940

II. — Compte de résultat social.

(En milliers d'euros.)

	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
Chiffre d'affaires net	23	23	61

Autres produits d'exploitation		5	5
Produits d'exploitation	23	28	66
Achats et variation de stocks	-5	-3	-6
Autres achats et charges externes	-150	-139	-266
Impôts et taxes	-4	-4	-6
Charges de personnel	-14	-12	-25
Dotations aux amortissements et provisions	-4	-3	-4
Autres charges	-1	-3	-2
Charges d'exploitation	-178	-164	-309
Résultat d'exploitation	-155	-136	-243
Résultat financier	547	467	980
Résultat courant	392	331	737
Résultat exceptionnel	340	16	-85
Convention avec l'État	4 578		
Impôts sur les résultats	-1 469		
Résultat net	3 841	347	652
Résultat net par action	19,09 €	1,72 €	3,24 €
Résultat net dilué par action	19,09 €	1,72 €	3,24 €

III. — Tableau des flux de trésorerie.

(En milliers d'euros.)

	30/06/2008	31/12/2007
Flux nets de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net de la société	3 841	652
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissement et provisions	-5 547	225
Plus-values de cession		-128
Marge brute d'autofinancement	-1 706	749
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 491	-51
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	-215	698
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations		
Cessions d'immobilisations		2 505
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		2 505
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes	-2 012	-2 012
Émissions d'emprunts et de dettes financières		
Remboursements d'emprunts et de dettes financières		-3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-2 012	-2 015
Variation nette de trésorerie	-2 227	1 188
Trésorerie d'ouverture	22 582	21 394
Trésorerie de clôture	20 355	22 582

IV. — Annexe aux comptes sociaux intermédiaires au 30 juin 2008.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux intermédiaires au 30 juin 2008.

Compte tenu du caractère non significatif de l'activité de la société PARNY, détenue à 99,80% par votre société, il n'a pas été établi de comptes consolidés au titre du premier semestre 2008.

Au titre de cet exercice, la société n'a contrôlé, ni eu d'influence notable sur aucune autre société.

Faits significatifs du premier semestre 2008.

Par arrêt en date du 7 avril 2008, la Cour Administrative d'Appel de Marseille a :

1) rejeté la requête en appel de la Compagnie Agricole de la Crau visant à obtenir :

— la nullité de la convention signée avec l'État en 1940 ;

— le versement par l'État de dommages et intérêts pour non respect de ses engagements ;

2) confirmé le jugement rendu le 27 octobre 2005 par le Tribunal Administratif qui avait décidé l'annulation du titre exécutoire de 4,7 M€ émis en octobre 2000 par le Receveur Général des Finances au titre du partage du boni de liquidation ;

3) dans le cadre du titre exécutoire de 3,1 M€ émis en octobre 2000 par le Receveur Général des Finances au titre de la participation de l'État aux résultats des exercices 1984 à 1999 inclus, déterminé l'assiette de calcul et demandé, en conséquence, aux parties de produire tous documents permettant d'effectuer ce calcul.

La Compagnie Agricole de la Crau a, en date du 5 juin 2008, saisi le Conseil d'État en vue de casser et annuler les points 1 et 3 cités ci dessus.

En raison du caractère définitif à ce jour du point 2 ci dessus, la provision de 4,7 M€ a fait l'objet d'une reprise dans les comptes au 30 juin 2008.

Principes comptables.

Principes d'arrêtés. — Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes. Les principes comptables retenus lors de l'arrêtés semestriel sont identiques à ceux retenus lors de l'arrêtés annuel à l'exception du changement de présentation décrit ci-après.

A compter de cet exercice, et afin de donner une meilleure information financière, les conséquences comptables relatives à la convention signée avec l'État sont, du fait de sa nature, comptabilisées sur une ligne distincte du compte de résultat (« Convention avec l'État »). Les charges relatives à cette convention étaient jusqu'à présent comptabilisées dans le résultat exceptionnel.

État des provisions pour risques.

	31/12/2007	Augmentation	Diminution	30/06/2008
Provision sur participation de l'État (1)	11 652	122	4 700	7 074
Provision sur dommages et intérêts perçus de l'État (2)	972		972	
Total	12 624	122	5 672	7 074

(1) L'origine de cette provision a été expliquée dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2007. Les événements relatifs au premier semestre 2008 sont développés dans la partie des faits significatifs. La Compagnie conteste en justice la validité de cette participation de l'État.

(2) Suite à la décision de justice intervenue au cours du semestre, reprise de provision utilisée à hauteur de 630 K€ et constatation d'un produit de 342 K€.

Information sectorielle.

Chiffre d'affaires par activité :

	30/06/2008	30/06/2007
Ventes de produits	17	15
Locations	6	8
Produits des activités annexes		
Total	23	23

Au 30 juin 2008 l'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

Tableau de variation des capitaux propres.

Capitaux propres au 1er janvier 2008	15 207
Variations du premier semestre 2008 :	
Résultat de la période	3 841
Distribution de dividendes	-2 012
Capitaux propres au 30 juin 2008	17 036

Opérations réalisées avec les entreprises liées.

- Dettes fournisseurs : 6 K€ ;
- Autres achats et charges externes : 69 K€.

Evolution des engagements donnés sur le premier semestre.

Néant.

Intégration fiscale.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, une convention de répartition de l'impôt entre la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et la société SABETON a été signée, à compter du 1er janvier 2006.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale ;
- les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société-mère ;
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du groupe.

Compte tenu du résultat fiscal bénéficiaire au 30 juin 2008, l'intégralité des déficits reportables a pu être utilisée au 30 juin 2008.

V. — Rapport d'activité.

Les comptes sociaux au 30 juin 2008 font ressortir un bénéfice net de 3 841 K€ contre 347 K€ au 30 juin 2007, provenant essentiellement de la reprise de provision de 4,7 M€ correspondant au titre exécutoire émis en octobre 2000 par le Receveur Général des Finances au titre du partage du boni de liquidation.

La trésorerie, qui figure au bilan au 30 juin 2008 pour 21 M€, est essentiellement placée en certificats de dépôt et en sicav monétaires.

Il n'y a pas de risques nouveaux par rapport aux principaux risques décrits dans le rapport de gestion de l'exercice 2007.

Perspectives. — La société poursuivra :

- ses discussions relatives à l'aménagement du Domaine de la Péronne situé à Miramas, en vue d'aboutir à l'aménagement d'une ZAC ;
- les procédures judiciaires opposant la Compagnie à l'État afin de faire valoir ses droits.

VI. — Rapport des commissaires aux comptes.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application des articles L. 232-7 du Code de commerce et L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes. — Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en oeuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les notes « Faits significatifs du premier semestre 2008 » et « État des provisions pour risques » de l'annexe concernant la provision sur participation de l'État (provision de 7 M€ au 30 juin 2008) et son évolution sur la période relative, notamment, aux titres exécutoires délivrés à votre société par le Receveur Général des Finances, dont la validité est contestée en justice.

2. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 1er août 2008.

Les Commissaires aux Comptes :

Bau Chevallier&Associés :

Frédéric Chevallier ;

Mazars :

Max Dumoulin.